

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M23-014398

☐ Maladie ☐ Dentaire ☒ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2772 Société : Mon A2300
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : KADRI HASSANI Nchane S
 Date de naissance : 8-1-1963
 Adresse :
 Tél. : 0667-11-72-45 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur JENNANE NAOUA
Ophthalmologiste
 Avenue Alkarama, N° 3482
 Hay Alwifaq - Témara
 GSM : 06 51 77 67 31 - Tél: 05 37 62 70 71
 Cachet du médecin :
 Date de consultation : 27/07/2019
 Nom et prénom du malade : KADRI HASSANI Nchane S Age:
 Lien de parenté : ☒ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : Affection longue durée ou chronique ALD ALC Pathologie :
 Affection longue durée ou chronique ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Signature de l'adhérent(e) : Le : / /

Autorisation CNDP N° : AA-2/15 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin Attestant l'avement des Actes
24/07/23	C8	2	300,00	Docteur JENNANE Dentiste Ophtalmologiste Avenue Alkarama, N° 3482 Hay Alwifaq - Temara GSM : 06 51 77 67 31 - Tél: 05 37 62 70 71 Tél: 05 37 62 70 71

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur 102088366 Pharmacie Vieux marocain Av. Mohamed VI, Hay AL Andalous N°7 - TEMARA Tél: 05 37 64 12 18	Date 27/07/23	Montant de la Facture A 50,00

[illegible]

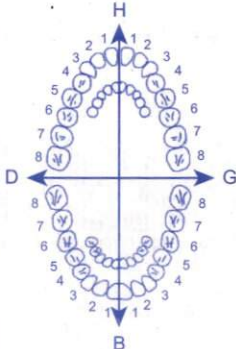
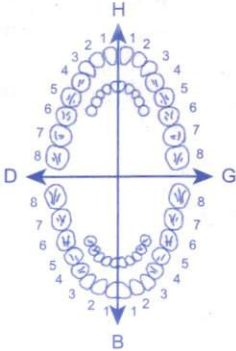
AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
IRIS OPTICAL Opticien-Orthoptométriste 90, Rue du Gardir - Casablanca Tél : 05 22 26 79 79	22/08/2023					4390,00 DA

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient		
				COEFFICIENT DES TRAVAUX	
				MONTANTS DES SOINS	
				DEBUT D'EXECUTION	
				FIN D'EXECUTION	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX	
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B				
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaires à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS	
				DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr JENNANE NAOUAL
Ophtalmologiste, Chirurgienne
- Diplôme de la faculté de médecine
et de pharmacie de Rabat
- Ancien médecin à la clinique
Montchoisi . Lausanne . Suisse



CENTRE SUISSE D'OPHTALMOLOGIE

الدكتورة جنان نوال
أخصائية طب وجراحة العيون
خريجة كلية الطب والصيدلة بالرباط
طبيبة سابقة بمصحة مونشوزاي - لوزان - سويسرا

27/07/2023

Mme KARTITE Maryem

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques Antireflets, Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière
bleue

VL : OD = - 1.75 (- 1.00 à 170°)

OG = - 1.25 (- 2.25 à 0°)

VP : ODG = Add : + 2.25

IRIS OPTICAL
Opticien Optométriste
90, Rue d'Agdal - Casablanca
Tél: 05 22 26 79 79

Docteur JENNANE Naoual
Ophtalmologiste
Avenue Al karama, N° 3482
Hay Al wifaq - Témara
CSN: 06 37 52 10 67 / Tél: 06 37 62 70 71

شارع الكرامة، الرقم 3482 حي الوفاق - تمارة أمام مسجد الايمان (قرب صيدلية الورود)
Tél: 05 37 62 70 71 / 06 37 52 10 67 - Email: naoualjennane.oph@gmail.com
INPE: 101170579 CNSS: 5613212 ICE: 001992905000084

Mode d'emploi

Veillez lire attentivement ces informations, elles vous aideront à utiliser correctement HYLO COMOD.

HYLO COMOD®

Hyaluronate de sodium 1 mg/ml

Pour améliorer l'hydratation de la surface des yeux secs, ayant une sensation de brûlure, ayant une sensation de corps étranger pré- et postopératoire, pour les porteurs de lentilles de contact.

Solution stérile sans agents conservateurs

Qu'est-ce qu'HYLO COMOD® ?

HYLO-COMOD est une solution stérile sans agents conservateurs pour utilisation ophtalmique.

Composition :

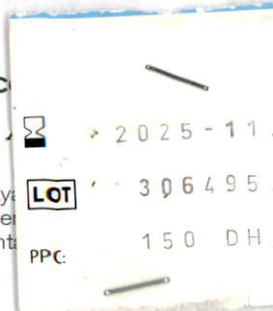
1 ml d'HYLO COMOD® contient 1 mg d'hyaluronate de sodium, de l'acide citrique, du citrate de sodium, du sorbitol et de l'eau pour préparations injectables.

Dans quels cas utiliser HYLO COMOD® ?

Des yeux qui picotent, qui brûlent ou qui se fatiguent vite ou la sensation d'avoir du sable dans l'œil peuvent être dus à une humidification insuffisante de la surface de l'œil. Par exemple, un séjour prolongé dans une salle climatisée ou un travail intensif sur écran fait que le film lacrymal s'assèche plus rapidement. Les yeux doivent être continuellement humidifiés par le film lacrymal, afin de conserver la pleine fonctionnalité des tissus oculaires.

Une intervention chirurgicale ophtalmique ou une lésion oculaire peut réduire la sécrétion lacrymale physiologique. La régénération des tissus superficiels de l'œil exige toutefois une humidification suffisante continue. L'utilisation d'HYLO COMOD® permet d'humidifier la cornée et la conjonctive pendant une longue période, soutenant ainsi le déroulement optimal des processus physiologiques de la guérison.

HYLO COMOD® contient le sel de sodium de l'acide hyaluronique, une substance naturelle présente dans l'œil, mais aussi dans d'autres parties du corps. Grâce à ses propriétés particulières, il forme un film hydratant régulier, stable et adhérent particulièrement longtemps sur la surface de l'œil, qui ne peut être éliminé rapidement. L'usage régulier d'HYLO COMOD® assure une cornée et l'œil est durablement protégés des irritations et des infections.



Étape 4 :

Incliner la tête légèrement en arrière ; de la main libre, éloigner délicatement la paupière inférieure de l'œil et appuyer rapidement et vigoureusement au centre du fond du flacon. Ceci actionne le mécanisme de délivrance d'une goutte. Grâce à la technique spéciale de valve du système COMOD®, la taille et la vitesse des gouttes sont toujours identiques, même en cas de pression très forte exercée au fond du flacon. Fermer lentement l'œil, afin d'assurer une répartition régulière du liquide à la surface de l'œil.



Étape 5 :

Après utilisation, replacer directement et soigneusement le capuchon sur l'embout compte-gouttes. S'assurer que l'embout compte-gouttes est bien sec. Éviter tout contact entre l'embout compte-gouttes et l'œil ou la peau du visage lors de l'instillation.

Pour des raisons techniques, une faible quantité résiduelle de liquide reste toujours dans le flacon.

La durée de traitement avec HYLO COMOD® n'est pas limitée.

Le contenu d'un flacon d'HYLO COMOD® est réservé au traitement d'une seule et même personne.

Quelles sont les consignes d'utilisation complémentaires à respecter ?

En cas de traitement complémentaire avec un autre collyre, un intervalle de 30 minutes au moins doit être respecté entre les deux applications. HYLO COMOD® doit toujours être instillé en dernier lieu. Par contre, une pommade ophtalmique doit toujours être appliquée dans le sac conjonctival après HYLO COMOD®.

Grâce à l'absence d'agents conservateurs, HYLO COMOD® est particulièrement bien toléré même en cas d'utilisation prolongée. Des réactions d'hypersensibilité (sensation de brûlure, larmolement) ont été rapportées dans de très rares cas, et ont disparu immédiatement après l'arrêt de l'utilisation de HYLO COMOD®.

En raison de la viscosité de la préparation, une vision floue temporaire est possible juste après l'utilisation d'HYLO COMOD®.

Afin d'éviter des réactions d'intolérances, pouvant être causées par des interactions entre HYLO COMOD® et les produits de soin pour les yeux, nous vous conseillons d'attendre environ 30 minutes avant d'utiliser des lentilles de contact pour instiller le collyre.

Dr JENNANE NAOUAL
Ophtalmologiste, Chirurgienne
- Diplôme de la faculté de médecine
et de pharmacie de Rabat
- Ancien médecin à la clinique
Montchoisi . Lausanne . Suisse



CENTRE SUISSE D'OPHTALMOLOGIE

الدكتورة جنان نوال
أخصائية طب وجراحة العيون
خريجة كلية الطب والصيدلة بالرباط
طبيبة سابقة بمصحة مونشوازي - لوزان - سويسرا

27/07/2023

Mme KARTITE Maryem

HYLOCOMOD

150/00

1 goutte 2 fois par jour pendant 2 mois, dans les deux yeux

Pharmacie Vieux Marocain
Av. Mohamed VI, Hay Al Andalous
N°7 - TEMARA
Tél: 05 37 64 12 18

Docteur JENNANE Naoual
Ophtalmologiste
Avenue Al karama, N° 3482
Hay Al wifaq - Témara
Tél: 05 37 52 10 67 / Tél: 05 37 62 70 71

IRIS OPTICAL

Kaoutar Benabdeljlil
Opticienne Optometriste

90, Rue d'agadir - Casablanca

Tél: 26.79.79

R.C. N° 232422

Patente N° 34204937

N° de Compte :

INP: 095000402



نظاراتي إريس

كوثر عبد جليل

90 زنقة أگادير البيضاء

26.79.79 : الهاتف

232422 : السجل التجاري رقم

34204937 : بتانتر رقم

Facture 0000089

Casablanca, le

22/08/2023

NOM ET PRENOM DU MALADE : KARTITE MARYEM

PRESCRIPTION : OD : -1,75 (-1 x 170°) AA + 2,25
OG : -1,25 (-2,25 x 0°).

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	TOTAL
Monture	1	550,00	550,00
verre progressif organique photogray + traitement antireflet	1	1840,00	1840,00
verre progressif organique photogray + traitement antireflet	1	2000,00	2000,00
			4390,00

Arrêtée la présente Facture à la somme de

Quatre mille trois cent quatre vingt six

Dirhams

IRIS OPTICAL
Opticienne Optométriste
90, Rue d'Agadir - Casablanca
Tél: 05 22 26 79 79